



Projet d'Amélioration de la Prestation de Services Educatifs (PAPSE)

DON TF P163218

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N°01/SMC/PAPSE/BIRD/2021
SELECTION D'UN CABINET D'AUDIT EXTERNE, POUR LA REALISATION
DE L'AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER DE L'EXERCICE 2021
DU PROJET D'AMELIORATION DE LA PRESTATION DES SERVICES

1. Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire a obtenu un Don d'un montant de 50.6 millions de dollars US du Fonds du Partenariat Mondial pour l'Education par le biais de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) agissant en qualité d'Administrateur fiduciaire du Fonds du Partenariat Mondial pour l'Education en vue du financement du **Projet d'Amélioration de la Prestation des Services Educatifs (PAPSE)**. **Ce financement a fait l'objet de deux (2) accords de financement dénommé Accord de Financement initial (FI) et financement Additionnel (FA)**. L'objectif de développement du PAPSE est (i) d'accroître l'accès à l'enseignement préscolaire et (ii) d'améliorer les résultats d'apprentissage dans les écoles primaires bénéficiaires des régions ciblées.
2. Le présent Avis à Manifestation d'intérêt a pour objectif de solliciter des Cabinets d'Audit et d'Expertise Comptable Indépendants, faisant profession habituelle de réviser les comptes, régulièrement inscrit au Tableau d'un Ordre des Experts Comptables reconnu sur le plan international par l'IFAC ou la FIDEF.
La mission a pour but la réalisation de l'Audit comptable et financier, de l'exercice 2021 du Projet d'Amélioration de la Prestation des Services Educatifs.
3. La durée maximale de la mission est de trente (30) jours calendaires.
4. L'Unité de Gestion du PAPSE invite les Cabinets intéressés à manifester leur Intérêt et afin de fournir les services décrits ci-dessus.

5. OBJECTIF DE LA MISSION

a- L'objectif générale

L'objectif de l'Audit financier et comptable est de permettre d'exprimer une opinion professionnelle sur la situation financière du PAPSE à la fin de chaque exercice fiscal et de s'assurer que les ressources mises à disposition sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées en vue de l'atteinte de l'objectif de développement du Projet.

Les états financiers établis par l'Unité de Gestion du Projet (UGP) sont élaborés de manière à rendre compte des transactions financières.

L'Unité de Gestion du Projet (UGP) doit maintenir un système de contrôle interne adéquat ainsi qu'une bonne documentation des transactions.

b- Objectif Spécifiques

La période couverte par cet Audit est du 10 janvier au 25 février 2022, l'auditeur s'assurera que :

- 1) toutes les ressources de la Banque ont été employées conformément aux dispositions de l'accord de don, dans un souci d'économie et d'efficacité, et uniquement aux fins pour lesquelles elles ont été fournies.
- 2) les fonds de contrepartie nationale (Budget de l'Etat) ont été obtenus et employés conformément aux dispositions de l'accord de Don, dans un souci d'économie et d'efficacité, et uniquement aux fins pour lesquelles ils ont été fournis :
- 3) les acquisitions des biens et services financés ont fait l'objet de marchés passés conformément aux dispositions des accords de financement applicables fondé sur les procédures de passation de marchés de la Banque mondiale et ont été proprement enregistrés dans les livres comptables ;
- 4) les mécanismes de financement et de mise en place des COGES respectent les normes ;
- 5) les transferts au COGES ont été effectif et sont conformes aux dispositions du Manuel de procédure du Projet. Il veillera à ce que l'utilisation que ces derniers en ont fait sont conformes à l'accord de subvention, Pour ce faire, l'auditeur constituera un échantillon de 10% à 20 % des COGES financés.
- 6) Tous les dossiers, comptes et écritures nécessaires ont été tenus au titre des différentes opérations relatives au Projet (y compris les dépenses couvertes par des relevés de dépenses ou des rapports de suivi financier) ;
- 7) le Compte Désigné, les Comptes Utilisateurs sont gérés eu égard aux dispositions de l'accord de Don et des conventions ;
- 8) Les comptes du PAPSE ont été préparés sur la base de l'application systématique des normes du Système Comptable OHADA et donnent une image transparente de la situation financière

du Projet à la fin de chaque exercice ainsi que des ressources reçues et des dépenses effectuées au cours de l'exercice clos à cette date ;

9) la performance financière globale du PAPSE est satisfaisante ;

10) Les actifs immobilisés du PAPSE sont réels et correctement évalués et le droit de propriété sur ces actifs est établi en conformité avec l'accord de Don ;

11) les dépenses inéligibles dans les demandes de remboursement de fonds Identifiées lors de l'audit ont été remboursées au compte désigné. Ces dépenses feront l'objet d'une note séparée du rapport d'audit.

Afin de couvrir l'audit de la Passation de marchés, l'auditeur intégrera dans son équipe un Spécialiste en Passation des Marchés.

6. PROCEDURE POUR LA SOUMISSION DES OFFRES

La Sélection du Cabinet se fera selon la méthode de Sélection au moindre Cout (SMC) et ce, conformément *au nouveau Règlement de Passation des Marchés de juillet 2016, révisé en novembre 2017 et août 2018.*

Les cabinets intéressés, peuvent obtenir des informations supplémentaires et retirer les termes de référence auprès du secrétariat du PAPSE à l'adresse ci-dessous tous les jours ouvrables, de 08 heures à 12 heures précises et de 14 heures à 17 heures précises (heures locales).

Les manifestations d'intérêt devront être soumises, en français et en cinq (5) exemplaires dont un (1) original, à l'adresse ci-dessous au plus tard **le mardi 07 décembre 2021, à 10 heures 30 mn**, et porter la mention « *Manifestation d'intérêt pour la sélection d'un cabinet d'audit externe, pour la réalisation de l'audit comptable et financier de l'exercice 2021 du Projet d'Amélioration de la Prestation des Services* »

Les manifestations d'intérêt seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard **le mardi 07 décembre 2021 à 11 heures précises** à l'adresse ci-dessous :

Unité de Gestion du PAPSE, sise aux II Plateaux 7ème Tranche en face au Groupe Scolaire les Papillons située à Cocody 2 Plateaux, 7ème tranche - Ilot 252 - Lot 3039 à 500 mètres service de la station PETRO IVOIRE,01 BP 2141 Abidjan 01,

Téléphone : (225) 27 22 41 87 26

Adresse électronique : tmbra@papse-ci.org; thierryambra@gmail.com

Les cabinets, devront joindre à leur dossier une lettre de manifestation d'intérêt.

Les manifestations d'intérêt comportant des informations de nature financière seront rejetées.